

Revue générale de droit



Pierre BÉLIVEAU, Martin VAUCLAIR, *Traité général de preuve et de procédure pénales*, 10^e édition, Montréal, Thémis, 2003, 1259 pages, ISBN 2-89400-175-5

Henri BRUN, Guy TREMBLAY, *Droit constitutionnel*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2002, 1425 pages, ISBN 2-89451-587-1

***Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et Règlement annotés*, 31^e édition, Collection fiscale, Brossard, Publications CCH, 2002, 2692 pages, ISBN-2-89366-393-1**

Hugues Boisvert and Sarah Boughanmi

Volume 34, Number 1, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027240ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027240ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Boisvert, H. & Boughanmi, S. (2004). Review of [Pierre BÉLIVEAU, Martin VAUCLAIR, *Traité général de preuve et de procédure pénales*, 10^e édition, Montréal, Thémis, 2003, 1259 pages, ISBN 2-89400-175-5 / Henri BRUN, Guy TREMBLAY, *Droit constitutionnel*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2002, 1425 pages, ISBN 2-89451-587-1 / *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et Règlement annotés*, 31^e édition, Collection fiscale, Brossard, Publications CCH, 2002, 2692 pages, ISBN-2-89366-393-1]. *Revue générale de droit*, 34(1), 207–212. <https://doi.org/10.7202/1027240ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LIVRES EN REVUE

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Pierre BÉLIVEAU, Martin VAUCLAIR, *Traité général de preuve et de procédure pénales*, 10^e édition, Montréal, Thémis, 2003, 1259 pages, ISBN 2-89400-175-5.

Le *Traité général de preuve et de procédure pénales*, du duo Pierre Béliveau et Martin Vaclair, en est déjà rendu à sa dixième édition. Le traité explique et analyse deux aspects très importants du droit pénal, c'est-à-dire la preuve et la procédure d'une manière simple, mais plus précise et complète. Les deux auteurs cumulent de nombreuses années d'expériences dans le domaine, l'un comme juge et l'autre comme avocat ainsi que criminologue.

Le traité est divisé en quatre parties. La première traite de l'histoire et des sources de la preuve et de la procédure pénale : il est ici question de l'origine du droit criminel anglais de même que des sources constitutionnelles, telles la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les auteurs abordent aussi le sujet des sources non constitutionnelles, le droit statutaire et la notion de common law.

La deuxième partie nous explique les composantes du système de justice, c'est-à-dire le rôle et le pouvoir de la police. De plus, le rôle du substitut du procureur général

dans la société y est clairement expliqué. Ensuite, les auteurs consacrent de nombreuses pages à discuter des notions de juge et de jury, symboles extrêmement importants dans notre système juridique canadien. Ceci nous permet de mieux connaître l'organisation judiciaire, la compétence des tribunaux, la compétence territoriale ainsi que le rôle du juge dans nos tribunaux.

La troisième partie analyse le concept de preuve pénale, en nous soulignant certains principes généraux inhérents, tel le fardeau de la preuve. Ensuite, les auteurs discutent des règles particulières sous-jacentes à ces principes et au processus d'introduction de la preuve, telles les preuves matérielles ainsi que les déclarations.

La quatrième partie quant à elle, couvre la procédure pénale. Les auteurs débutent cette dernière partie en nous expliquant la procédure avant le procès. Puis, il est question de la procédure pénale en cours d'instance, c'est-à-dire d'éléments tel l'avortement du procès pour défaut de jugement dans un délai raisonnable. Le chapitre suivant concerne le déroulement du procès où le lecteur pourra connaître la procédure préalable à la présentation de la preuve et au dénouement du procès avec la notion de verdict. Le chapitre trois touche quant à

lui à la contestation des procédures de première instance : les auteurs y énoncent les voies de recours pour contester une décision et les recours durant l'instance y sont aussi expliqués.

Au fil des ans, les deux collaborateurs ont mis à jour leur ouvrage afin d'intégrer les changements législatifs pertinents. L'édition 2003 ne fait pas exception à cette règle, puisqu'ils ont pris en considération les modifications apportées par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et la *Loi de 2001 modifiant le droit criminel*. De plus, les jugements de la Cour suprême du présent ouvrage sont mis à jour au 31 mai 2003.

Le *Traité général de preuve et de procédure pénales* intéressera autant l'étudiant qui apprend les rudiments de la preuve et de la procédure que le praticien aguerri qui doit réviser un aspect de sa pratique. Nous devons souligner la pertinence des différentes tables d'articles de lois, de même que le précieux index analytique d'une grande utilité, ce qui nous permet d'apprécier encore mieux ce traité. De toute évidence, pour toutes questions relatives à la preuve et la procédure pénales, il s'agit d'un traité tout désigné.

Nous avons grandement apprécié le *Traité général de preuve et de procédure pénales*, puisqu'il s'agit d'un traité simple et complet qui se consulte bien. L'expérience pratique et théorique des deux auteurs est indéniable. Nous sommes convaincu que cette dixième édition recevra, encore une fois, un accueil

chaleureux par la communauté juridique québécoise.

Hugues BOISVERT
Étudiant à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Henri BRUN, Guy TREMBLAY,
Droit constitutionnel, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2002,
1425 pages, ISBN 2-89451-587-1.

Les auteurs Brun et Tremblay présentent la quatrième édition de leur ouvrage en droit constitutionnel. Cet ouvrage comprend d'une part les règles qui créent et régissent les organes les plus importants de l'État et d'autre part les concepts relatifs à la séparation des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales. Cette nouvelle édition est divisée en douze chapitres regroupant les sujets principaux nécessaires à l'étude du fédéralisme canadien. L'introduction décrit les origines historiques du droit public québécois et canadien et explique la nature du droit constitutionnel canadien.

Le premier chapitre traite des sources du droit constitutionnel. Les auteurs abordent pour commencer la suprématie de la première source, soit la Constitution canadienne : ils élaborent notamment sur la *Loi constitutionnelle de 1867* à laquelle ont été annexées la procédure de modification ainsi que la *Charte des droits et libertés* lors du rapatriement de 1982. La deuxième source du droit constitutionnel contient les différentes lois des Parlements britan-

nique, fédéral et québécois qui sont assujetties à la Constitution. Les décisions des tribunaux représentent la troisième source et concernent l'autorité de la chose jugée, des précédents et de la *judge-made-law*. Par la suite, les auteurs décrivent les principes fondamentaux dégagés par les tribunaux impériaux, anglais et canadiens concernant le *stare decisis*. Dans leur analyse de la deuxième source, ils enchaînent avec le principe issu de la common law selon lequel « les tribunaux rendent des décisions conformes à celles qu'ils ont déjà rendues ou à celles que les tribunaux supérieurs ont déjà prononcées ». La troisième source concerne les décisions des gouvernements et des assemblées législatives qui sont dites subsidiaires aux lois et à la Constitution. Finalement, la doctrine et la coutume permettent une interprétation juste des autres sources citées. En définitive, les auteurs expliquent le rôle des conventions constitutionnelles.

Le deuxième chapitre porte sur les caractéristiques principales de l'État canadien. Les notions sociopolitiques et juridiques de l'État sont d'abord analysées pour permettre la compréhension de la souveraineté canadienne. Un portrait historique du Canada est dressé par les auteurs, en commençant par l'importance de l'acquisition de son statut international via le *Statut de Westminster* de 1831, et en terminant par l'utilisation des mécanismes juridiques par la collectivité et des organes représentatifs — comme les référendums — pour y parvenir.

Le troisième chapitre traite des notions de territoire et de citoyenneté. D'abord, les auteurs décrivent l'ensemble des frontières maritimes, aériennes et terrestres, en comparant l'importance du territoire étatique canadien et québécois et les droits des autochtones sur celui-ci. Par la suite, un survol de la notion de citoyenneté canadienne — et de son histoire — permet de comprendre le statut qu'elle confère et les conditions de son obtention et de sa rétention.

Les auteurs Brun et Tremblay parlent dans le quatrième chapitre des moyens de modifier la Constitution formelle. Dans un premier temps, ils examinent le contrôle de la constitutionnalité des lois ainsi que les méthodes d'interprétation. Dans un deuxième temps, ils présentent les différents mécanismes de modification de la constitution, c'est-à-dire soit par une loi ordinaire, soit de façon plus complexe comme au moyen du ratio des votes des provinces.

Le cinquième chapitre dégage les principaux rôles et obligations des pouvoirs exécutifs et législatifs qui sont divisés en trois sections, soit l'Assemblée nationale, la Chambre des communes et le Sénat, et énumère leurs fonctions respectives. Y sont aussi définies les conditions pour faire partie des différents ordres, soit par élection ou par nomination. Ainsi, au Sénat les membres sont nommés, tandis qu'à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale les membres sont élus. Les auteurs décrivent ensuite l'organisation et le fonctionnement des différentes chambres et discu-

tent notamment des manières d'exercer le droit à la liberté d'expression.

Les sixième et septième chapitres brossent le tableau du régime fédératif et parlementaire du Canada, à partir des différents types d'États qui existent à travers le monde et par rapport à leur niveau de centralisation, soit l'État unitaire, la fédération ou la confédération. Les auteurs examinent par la suite les grandes lignes du fédéralisme et plus particulièrement les éléments qui sont à la source de l'équilibre étatique au Canada, de même que les principes généraux du partage des compétences entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales. En dernier lieu, ils décrivent le régime parlementaire et analysent la répartition des fonctions législatives et exécutives entre les organes étatiques et les moyens de collaboration entre le Parlement et le gouvernement.

Les chapitres huit, neuf et dix fournissent une explication du statut juridique du Parlement, de l'administration et des tribunaux au sein de l'appareil gouvernemental. Premièrement, l'avènement de la souveraineté parlementaire a donné naissance à la suprématie constitutionnelle. Ainsi, les principes de droits naturels et les droits fondamentaux de la personne sont placés au plus haut rang : lorsque vient le temps pour le législateur d'adopter de nouvelles lois, il doit agir en toute conformité avec la loi suprême. Deuxièmement, l'administration publique est subordonnée au principe de la primauté du droit et doit donc être sujette à un con-

trôle judiciaire et parlementaire. Elle conserve néanmoins une emprise sur la législation par l'intermédiaire de son pouvoir réglementaire et discrétionnaire. Troisièmement, le statut juridique des tribunaux est caractérisé par l'obligation d'interpréter les lois et la constitution afin d'appliquer la séparation des pouvoirs en cas de litige ou d'interrogation de la part des autorités gouvernementales. Le dixième chapitre retrace l'apparition de l'indépendance des tribunaux et des juges, ce qui permet une objectivité absolue dans l'application de la Justice.

Les chapitres onze et douze portent sur l'analyse des droits fondamentaux instaurés par la Constitution. En premier lieu, les droits linguistiques sont protégés, et ce par l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. De plus, les mécanismes pour remédier à l'unilinguisme anglais des lois britanniques ont été ajoutés à la *Loi constitutionnelle de 1982* et sont détaillés dans le chapitre onze. En deuxième lieu, les auteurs mettent en valeur l'importance de la *Charte canadienne des droits et libertés* en matière de constitutionnalité des lois.

En définitive, l'annexe de ce volumineux ouvrage comprend la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi constitutionnelle de 1982*, l'Accord du Lac Meech, un extrait de l'Entente de Charlottetown et la *Charte canadienne des droits et libertés*. Afin de faciliter la recherche, ce livre est aussi pourvu d'une table des lois et des arrêts et un index analytique. De plus, une bibliographie complète cha-

cun des chapitres, ce qui permet de retrouver les sources. En somme, Henri Brun et Guy Tremblay présentent un ouvrage exceptionnel.

Sarah BOUGHANMI
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et Règlement annotés, 31^e édition, Collection fiscale, Brossard, Publications CCH, 2002, 2692 pages, ISBN-2-89366-393-1.

Publications CCH affirme être devenu un des chefs de file en matière de fiscalité. Effectivement, cet éditeur consacre une collection entière sur la fiscalité canadienne. L'un des ouvrages les plus pratiques dans ce domaine en constante évolution est la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et Règlement annotés*. Grâce à ses multiples outils qui complètent la loi, cette 31^e édition est un ouvrage de référence très pratique, ce qui permet, grâce à ses quatre types d'annotations, une compréhension rapide et efficace. Cette édition de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* comprend les *Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur l'interprétation des conventions fiscales*, la *Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis*, et finalement la *Loi d'interprétation*. Elle comprend également de multiples outils qui permettent aux juristes de saisir les mécanismes juridiques sans effort.

En premier lieu, les dispositions sont accompagnées d'un historique reproduisant les nombreux changements depuis la réforme du 9 juillet 2002, ce qui facilite la recherche. En outre, l'historique permet d'avoir une vue d'ensemble des nombreux amendements de cette loi en constante évolution. L'analyse de chacune des dispositions donne une interprétation complète des termes et des mesures transitoires employés dans la loi, ce qui rend ce moyen de consultation sur support papier indispensable.

En second lieu, plusieurs annotations éditoriales sont reproduites aux endroits appropriés de la loi et du règlement afin d'en permettre une meilleure lecture. Ces annotations sont de quatre types : les mesures d'indexation à l'indice des prix à la consommation, les corrections visibles des erreurs du législateur survenues lors de la traduction, les clarifications des incongruités du texte par rapport à sa version officielle et les modifications de la numérotation des dispositions législatives qui sont d'ailleurs clairement identifiées pour chaque article. Les annotations éditoriales agrémentent la lecture en démystifiant le nombre important de modifications adoptées par le législateur annuellement. Par contre, le petit format typographique utilisé pour les tableaux nuit à la compréhension des explications : par exemple, les tables des taux d'imposition sont tellement compressées que la lecture devient aride. Dans l'ensemble, les annotations éditoriales sont bien structurées et apportent des cla-

rifications sur le contenu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

En troisième lieu, cet ouvrage contient un système de repérage très efficace de la documentation pertinente à partir de chacune des dispositions. Ces références concernent d'une part les *Bulletins d'interprétation*, les *Circulaires d'information* et les décisions anticipées émises par l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'autre part les techniques de computation et les lettres d'intention émises par les hauts fonctionnaires du ministère des Finances du Canada, qui énoncent les recommandations du gouvernement. Des notes descriptives et des formulaires prescrits accompagnent aussi chacun des articles pour éclairer les juristes. Plusieurs autres outils tels le sommaire des amendements, l'index détaillé et les tableaux pratiques permettent d'abord d'informer le lecteur sur les modifications, et ensuite de retracer la disposition applicable dans un sujet donné pour enfin optimiser l'usage de cet ouvrage qui se veut

en soi un outil essentiel à la compréhension de la Loi sur l'impôt.

En conclusion, ce volume constitue un outil indispensable allant au-delà de la reproduction du texte officiel par des techniques avant-gardistes de visualisation dans l'ensemble. Les nombreuses sections explicatives comme le sommaire, l'index détaillé, les tableaux pratiques et les annotations multiples permettent de visualiser de façon concise les différentes lignes directrices propres à chaque section de la loi. En somme cet ouvrage donne une multitude d'informations importantes pour la compréhension de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le tout est adéquatement complété par les changements jurisprudentiels qui, en définitive, rendent agréable la consultation d'une des lois les plus complexes de l'appareil judiciaire canadien.

Sarah BOUGHANMI
Étudiante à la
Faculté de droit de
l'Université
d'Ottawa